



CFPPA-UFA Sains du Nord

52 rue Jean-baptiste Lebas 59177 Sains du Nord

CONTACT: Responsable de site

cfppa.sains-du-nord@educagri.fr

03.27.59.15.54

wagnonville.fr



Pré Inscription



CAPa JP/ Jardinier Paysagiste
Par Alternance-Niveau 3/ Code RNCP 38386



OBJECTIFS/

Former des ouvrier(ère)s paysagistes capables d'effectuer les travaux d'entretien, d'aménagements paysagers (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services « espaces verts » des collectivités territoriales.



MOYENS PÉDAGOGIQUES/

- **CDI** (Centre de Documentation et d'Information)
- **CdR** (Centre de Ressources)
- **Parc paysager arboré de 2 hectares**, massifs de fleurs, haies bocagères...
- **Atelier TP et matériels filière** : outillage manuel, tracteur, tondeuses, débroussailluse, broyeur, tronçonneuse, désherbeur thermique, souffleur, outillage pour l'entretien du matériel,
- **Équipements de protection individuelle.**
- **Chantiers extérieurs**
- **Visites et Partenariats** avec les entreprises, les collectivités et organisme rattachés à la filière.
- **Les périodes de stages** font l'objet de visites de la part de l'équipe pédagogique.



FINANCEMENT/AIDES

Formation rémunérée /

cf : grille de salaire apprentissage sur notre site Internet, [onglet Infos pratiques/apprentissage](#)

Apprentissage :

Aucun frais pédagogiques à la charge de l'apprenti.
Nombreuses aides à l'apprentissage.

Formation Continue : Selon devis



ADMISSION/

En apprentissage : être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus /pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu.

En contrat de professionnalisation :

- pas de limite d'âge.

Prérequis : sans condition de diplôme

- maîtrise des savoirs de base.

Modalité d'accès :

- candidature spontanée

- entretien de motivation, vérification des prérequis.

- nécessité de conclure un contrat avec une entreprise (accompagnement possible à la recherche par l'UFA).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois qui suivent le début de contrat d'apprentissage/ dans les 2 mois pour un contrat de professionnalisation.

+ de Renseignements

Contactez le centre de formation (CFPPA-UFA) au 03.27.59.15.54.

INFORMATIONS PRATIQUES



- Gare à 200 mètres de l'établissement (lignes en provenance de Lille et Valenciennes).
- Bus desservant Avesnes sur Helpe et Fourmies, les bus 402 et 402E en provenance de Louvroil, Hautmont, Saint Rémy du Nord, Boussoies, Jeumont, Cousolre...).
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le site (nous consulter pour les tarifs).
- Places de parking en face de l'établissement
- Site accessible aux personnes en situation de handicap

IMMERSION POSSIBLE
PRENDRE CONTACT AVEC LE CENTRE



ORGANISATION DE LA FORMATION/

Durée : 2 ans d'alternance entre l'entreprise et le centre de formation (800 h), selon le calendrier d'alternance.

Le rythme de l'alternance : 1 semaine sur 3 en moyenne au centre de formation et de façon à prendre en compte les périodes de forte activité de l'entreprise. 35h/ semaine au centre de formation.

Modalités d'adaptation à la formation :

VAA-Validation d'Acquis Académiques

Candidats RQTH : allongement du parcours possible

Soutien individualisé selon besoins.

Unités capitalisables	Blocs de compétences
Unités capitalisables générales	
UCG1/ Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.	Prendre position dans une situation à caractère social et civique. Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.
UCG2/ Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle..	S'exprimer à travers une réalisation personnelle. Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.
UCG3/ Interagir avec son environnement social. des végétaux	Adapter son langage et son comportement aux situations de communication. S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif.
Unités Capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle.	
UCP1/ Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.	Entretien la végétation. Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.
UCP2/ Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.	Réaliser des travaux de mise en place de végétaux. Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères.
UCP3/ Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.	Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements. Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements.
UCP1/UCARE <i>(Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi)</i>	Réaliser des travaux de taille d'arbres fruitiers.



CFPPA-UFA
INDICATEURS/
CONDITIONS DE VENTE



DIPLÔME/ VALIDATION DE LA FORMATION

NATURE DU DIPLÔME : Diplôme national d'état du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

DURÉE DE LA FORMATION : 2 ans

OBTENTION DU DIPLÔME :

Délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment.

Le diplôme peut également être préparé en formation continue sur le même site.



APRÈS LA FORMATION/

NIVEAU DE SORTIE

- Certificat d'Aptitude Professionnelle de niveau 3

POURSUITE D'ÉTUDES

il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un :

- BPA travaux des aménagements paysagers
- BP Aménagements Paysagers (sur le site de Douai)
- BAC Professionnel (sur le site de Sains du Nord)
- Certificat de Spécialisation (CS) du secteur

DÉBOUCHÉS

Ouvre sur la vie active. Exerce dans des entreprises de travaux paysagers (entreprises de création, d'entretien de jardins particuliers ou d'aménagements collectifs, de constructions décoratives) ou publics (services des jardins espaces verts des villes, collectivités territoriales, syndicats intercommunaux). Il peut être ouvrier/vrière du paysage, jardinier/nière, agent ou agente d'entretien des espaces verts, ruraux ou naturels, agricoles...



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Région
Hauts-de-France

